

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS

COMMUNE de MIRANDE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 17 Février 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 20 Contre : Abstentions :

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

L'an deux mille vingt-six, le 17 Février à 20 h, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 11 Février 2026, sous la présidence de Monsieur Patrick FANTON, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. FANTON, DARROUX, Mme CHABBERT, M. FORMENT, M. CORTADE, Mme DUBOSQ, M. IGLESIAS, Mme PICCIN, M. FORGUES, BARBARA, LARAN, Mmes ABADIE, CHARLIER, DAL LAGO, M. PUGNETTI, Mme TROUETTE, M. DOREY, Mme GROSJEAN.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme LUBAS à Mme DUBOSQ, M. VIDAL à M. FORGUES.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MMES LASSALLE, GABARROT, MENDES

M. Gérard FORGUES est désigné secrétaire de séance

**2026.01.15 - CONVENTION DE PARTICIPATION PREVOYANCE - AUTORISATION DE SIGNATURE
MANDAT CONFIAIT AU CDG32 LE LANCEMENT D'UN APPEL A CONCURRENCE**

Monsieur le Maire indique que le Centre de Gestion du Gers a sollicité la Commune afin de nous proposer de lui confier par mandat la conduite du marché public relatif à la protection sociale complémentaire Prévoyance ; le but étant de nous proposer un nouveau contrat groupe, à compter du 1^{er} janvier 2027, avec des tarifs avantageux pour les agents, tout en répondant aux dispositions légales.

L'attribution de ce mandat ne constitue en aucune manière un engagement à adhérer au contrat groupe qui sera finalement retenu. Cette décision restera de l'entière responsabilité de chaque collectivité une fois les résultats de la procédure de marché public connus.

Le projet de mandat ci-dessous précise les missions confiées au Centre de Gestion :

Par la présente, **[Nom de la collectivité / établissement]**,
représent(é) par **[le Maire / le Président / autre]**
souhaite confier au **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers** un mandat afin qu'il réalise, en son nom, une procédure d'appel à concurrence pour la sélection d'un organisme assureur dans le cadre de la **convention de participation « Prévoyance »**.

Nous mandations le CDG32 pour :

1. Préparer et lancer, en notre nom, un appel à concurrence destiné à identifier un ou des organismes assureurs capables de proposer une convention de prévoyance collective ;
2. Rédiger les pièces de la consultation (cahier des charges, règlement de consultation, etc.) et les annexes nécessaires, en concertation avec notre collectivité ;
3. Analyser les offres reçues, en veillant à la conformité, à la compétitivité et à la qualité des garanties proposées ;
4. Proposer une convention de participation à soumettre à notre collectivité.

Par conséquent, **[Nom de la collectivité / établissement]** :

1. **Autorise** le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du GERS à agir en son nom pour la conduite d'un appel à concurrence relatif à une convention de prévoyance.
2. **Mandate** le Centre de Gestion pour les missions décrites ci-dessus.
3. **S'engage** à coopérer pleinement avec le CDG pour assurer la réussite de cette démarche (fournir au Centre de Gestion toutes les données et informations nécessaires à la réalisation de la consultation).

Fait à **[lieu]** , le **[date]** **[Nom et fonction du signataire]**

Signature :

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le 05/03/2026

ID : 032-213202567-20260218-DCM2026_01_15-DE



Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise M. le Maire à signer le mandat aux effets ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noullobos dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**Le Secrétaire,
Gérard FORGUES**



Extrait certifié conforme.

Fait à MIRANDE, le 18 Février 2026

**Le Maire,
Patrick FANTON**